



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

- SEANCE DU 23 FEVRIER 2012 -

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme BINET, Mme GAILLARD, M. GRANDJEAT, Mme GOMEZ-VIDAL, Mme GUILHAMON, M. FIGEAC, M. PERNOT, Mme CAMARADE, M. FERTAT, M. PRUDHOMME, Mme CHOUKRI, M. SELVA, M. MARTY.

Etaient représentés M. BRUN, Mme GILLE-BELOVA, M. LAURAND.

Etait invitée : Mme BOURMAUD.

M. BAUDRY ouvre la séance à 13 H 50. Il excuse M. BRUN en déplacement en Corée. Il propose de rajouter à l'ordre du jour la signature avec Sciences-po Bordeaux d'une convention d'échanges de chercheurs dans le cadre du Laboratoire des Afriques dans le Monde (LAM), et la création d'un Groupement d'Intérêt Scientifique sur les études africaines et la demande d'approbation de tarifs pour un colloque de M. PORTINE .

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU C.S. DU 9 FEVRIER 2012

M. BAUDRY en l'absence de remarques propose de passer au vote.

Ne se prononce pas :	2
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	14

➔ ***Le Conseil Scientifique adopte le procès-verbal du 9 février 2012.***

II - EXAMEN DES PROJETS DE SOUTIEN AUX REVUES

M. BAUDRY dit que nous avons progressé dans l'amélioration de la connaissance de nos revues scientifiques grâce à la mise en place d'un groupe de travail qui a organisé des réunions en concertation avec la Conférences des Directeurs de Recherche et les différents services concernés comme les PUB et le SCD.

Il présente la demande de la revue « Annales du Midi ». La Commission de la Recherche a rendu un avis favorable pour une aide de 3 000 euros.

Mme BINET ajoute que la commission a souligné la nécessité du passage à la numérisation.

M. BAUDRY dit que c'est un financement équilibré pour 4 numéros par an. Il propose de passer au vote sur un montant de 3 000 euros.



Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	17

➤ Le Conseil Scientifique adopte la demande de soutien de la revue « Annales du Midi » pour un montant de 3 000 euros.

M. BAUDRY présente la demande de la revue « Aquitania » qui publie un seul numéro par an sauf en 2011 pour rattraper le retard pris en 2010. La Commission de la Recherche a rendu un avis favorable pour 3 000 euros tout en recommandant de passer à la numérisation et de solliciter les autres partenaires que sont les universités de Poitiers, Limoges et Toulouse.

Mme GOMEZ-VIDAL s'étonne que le total de la demande des subventions soit de 10 000 euros.

M. BAUDRY explique que c'est parce qu'il y a deux numéros. Il lit une note argumentée émanant du porteur du projet.

Mme CHOUKRI demande s'il y a suffisamment de moyens à attribuer pour tous les projets et précise qu'il s'agit surtout d'aider les revues qui démarrent.

M. BAUDRY explique qu'il reste suffisamment de moyens pour les équipes suivantes.

Mme CHOUKRI ajoute que l'un des buts de ces aides est de soutenir les revues en difficulté.

Mme GUILHAMON demande quel est le total des ventes de la revue.

M. PERNOT dit qu'il faut tenir compte également des ventes des suppléments et du système d'échanges entre universités, ce qui fait que la moitié de la subvention revient en nature.

M. PRUDHOMME ajoute qu'en termes de recette cela est prévu. On va financer les opérations adjacentes.

Mme GOMEZ-VIDAL s'étonne d'un montant qui ne figure pas dans les recettes.

M. PRUD'HOMME signale qu'il ne faut pas confondre le compte de résultat avec le budget et qu'il faudrait y intégrer les coûts complets de la revue.

M. GRANDJEAT dit que toutes les recettes ne sont pas prévues au budget.

M. PERNOT répond qu'il s'agit d'une comptabilité partielle car c'est une année particulière avec 2 numéros édités et précise que la subvention de l'an dernier se montait à 3 000 euros.

Mme GOMEZ-VIDAL dit qu'elle voudrait plus d'éclaircissements, mais qu'elle ne votera pas contre.



M. BAUDRY souligne que c'est une revue de qualité qui donne une image positive de la recherche dans notre université. Il propose de passer au vote.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	1
Contre :	7
Pour :	10

➤ Le Conseil Scientifique adopte la demande de soutien de la revue « Aquitania » pour un montant de 3 000 euros. Il souhaiterait obtenir davantage de détails concernant le montage financier de sa demande.

M. BAUDRY présente la demande de la revue « Bulletin Hispanique » qui publie deux numéros par an. La commission de la Recherche ne s'est pas prononcé sur le montant d'une aide de 5 000 euros mais a demandé des informations complémentaires. Il lit une lettre d'explications de Mme LY qui précise que la demande a pour but d'anticiper sur les publications de 2013 et de prendre en compte les coûts de l'opération de numérisation qui seront importants dans les débuts de cette profonde mutation.

Mme GOMEZ-VIDAL ajoute que cette revue a un grand rayonnement et beaucoup d'abonnés.

M. FERTAT dit que la publication a subi du retard car c'est une année de transition. Il précise qu'il ne faut pas parler de numérisation qui est un procédé d'impression, mais de mise en ligne qui est une opération qui coûte cher sur le site revue.org.

M. BAUDRY demande s'il y a un lien entre revue .org et la revue CAIRN. Il se dit partisan de soutenir le passage du Bulletin Hispanique à la mise en ligne pour créer un modèle économique.

M. PRUD'HOMME demande pourquoi alors soutenir l'édition papier.

M. FERTAT répond qu'il y a des numéros prévus pour les échanges et les contributeurs.

M. BAUDRY propose de passer au vote.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	16

➤ Le Conseil Scientifique adopte la demande de soutien de la revue « Bulletin Hispanique » pour un montant de 5 000 euros.

M. BAUDRY présente la demande de la revue « Communication et Organisations ». La Commission de la Recherche ne s'est pas prononcé sur le montant d'une aide mais a demandé des précisions sur sa stratégie éditoriale eut égard au faible nombre d'abonnés de la revue qui donne beaucoup de numéros gratuits et qui ne dispose que d'un lectorat restreint.

Mme CHOUKRI en tant que membre du MICA apporte une précision à la suite de la présentation de Mr Baudry : effectivement l'AERES a suggéré que cette revue soit plus le reflet des équipes du MICA. Toutefois il ne faut pas oublier que le MICA est une équipe



d'accueil issue de la fusion de deux équipes CEMMIC et IMAGINES et la revue était produite par les CEMMIC. Le MICA est composé de 4 axes recherche et la revue est produite par l'axe 2 « Communication des organisations ». Et actuellement, le MICA est entrain de réfléchir sur les possibilités de rayonnement de la revue pour qu'elle soit plus représentative des activités de l'ensemble des chercheurs.

M. FERTAT précise qu'il y a une diffusion physique.

M. PRUD'HOMME s'étonne de l'absence de budget prévisionnel et de l'insertion de publicités gracieuses

M. FERTAT dit qu'il s'agit d'un échange de bons procédés avec des annonceurs.

M. GRANDJEAT trouve qu'un débat sur la stratégie éditoriale serait long et fastidieux. Il dit que compte tenu de l'absence de lectorat de cette revue, il pensait que la Commission de la Recherche avait émis un avis négatif sur la demande.

Mme GUILHAMON demande quel est le volume de consultation de la revue en ligne

M. FERTAT répond qu'elle est en ligne sur CAIRN avec un retour de 3 000 euros annuel.

M. BAUDRY ajoute que la revue a une dimension internationale et que la communication joue un rôle important dans l'IDEX.

Mme GAILLARD dit que la demande à un problème de montage budgétaire.

M. GRANDJEAT s'étonne que l'équipe de recherche rattachée à cette revue ne participe pas à son financement.

Mme CHOUKRI précise que le MICA apporte un financement substantiel mais malheureusement il n'apparaît pas dans le dossier.

M. BAUDRY propose de passer au vote.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	4
Contre :	2
Pour :	13

➤ Le Conseil Scientifique adopte la demande de soutien de la revue « Communication et Organisations » pour un montant de 3 000 euros.

M. BAUDRY présente la demande de la revue « Cahiers d'Artes » d'un montant de 1 300 euros. L'Equipe d'Accueil CLARE donne une aide de 1 765 euros. Elle n'a pas d'abonnés et la Commission de la Recherche s'en est étonnée. De plus, le tirage couleur lui a semblé trop coûteux. Elle a proposé qu'elle devienne une collection des PUB et que pour plus de lisibilité elle fasse évoluer son titre, il a toutefois été tenu compte que la revue est reconnue par l'AERES.

Mme GUILHAMON pense que l'on pourrait éventuellement chercher des abonnés, voire envisager de numériser la revue et la rattacher à un bouquet. Elle souligne en particulier le fait que la revue est reconnue par l'AERES.



M. GRANDJEAT ajoute que cette revue ne semble pas trouver son public ce qui pourrait s'expliquer par la diversité des sujets traités qui incite plutôt le lecteur à s'intéresser à un numéro isolé.

Mme BINET dit qu'il s'agit d'un problème récurrent. Elle demande si nous devons financer une collection.

Mme GAILLARD souligne qu'en l'état ce n'est pas une revue.

M. FIGEAC dit que ce sont surtout des actes de colloques qui sont publiés.

M. BAUDRY propose de passer au vote sur la position de la Commission de la Recherche qui considère que les « Cahiers d'Artes » ne relèvent pas de la catégorie des revues de recherche.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	1
Pour :	16

➡ Le Conseil Scientifique considère que les « Cahiers d'Artes » n'appartiennent pas à la catégorie des revues et rejette donc la demande de soutien de 1 300 euros.

M. BAUDRY présente la demande de la revue « Les Cahiers d'Outremer ». La Commission de la Recherche a proposé une aide de 2 000 euros car cette revue peut obtenir un co-financement au LAM.

Mme GOMEZ-VIDAL voudrait des précisions sur les postes de dépenses et demande si la revue est référencée à l'AERES.

Mme GAILLARD répond que les dépenses comprennent des frais de mise en ligne.

M. GRANDJEAT demande pourquoi une revue de Bordeaux 4 sollicite une aide à Bordeaux 3.

M. BAUDRY explique que les enseignants sont de Bordeaux III.

M. FERTAT dit que les « Cahier d'Outre-Mer » dépendent des PUB.

M. PERNOT précise qu'au départ la revue a été fondée par Louis PAPY.

Mme CHOUKRI dit que cette revue de géographie accueille des chercheurs du LAM.

M. BAUDRY signale qu'il s'agit de penser ce partenariat c'est-à-dire son cofinancement.

Mme GAILLARD dit que la revue va être en difficulté si l'on ne lui attribue pas l'aide.

Mme GOMEZ-VIDAL dit qu'elle ne souhaite pas mettre les collègues en difficulté.

M. SELVA appuie cette position.



M. GRANDJEAT ajoute que le rôle du Conseil Scientifique est de prendre des décisions, il faut donc poser un cadre.

M. PERNOT dit que l'université Bordeaux 4 a les moyens de participer.

M. GRANDJEAT est pour une négociation tout en restant ferme sur nos positions.

M. BAUDRY propose de passer au vote sur une aide soit de 1 500 euros ou de 3 000 euros.

➤ sur une aide de 1 500 euros.

Ne se prononce pas :	2
Abstention :	1
Contre :	5
Pour :	8

➤ sur une aide de 3 000 euros.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	8
Pour :	7

➤ **Le Conseil Scientifique adopte la demande de soutien de la revue « Cahiers d'Outremer » pour un montant de 1 500 euros.**

M. BAUDRY présente la demande de la revue « Lumières » d'un montant de 3 000 euros. La Commission de la Recherche a proposée qu'elle devienne une collection des PUB.

Mme GAILLARD dit c'est une revue qui n'a pas d'abonnés et qui n'est pas diffusée. Elle prose la mise en ligne.

M. BAUDRY lit la note argumentée de M. MONDOT le Directeur de la revue.

M. PERNOT fait remarquer que les institutions auxquelles appartiennent les signataires des articles ne sont pas listées.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que c'est précisé à la fin de la revue.

M. BAUDRY propose de passer au vote sur une aide de 3 000 euros pour mise en ligne de la revue.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	16

➤ **Le Conseil Scientifique adopte la demande de soutien de la revue « Lumières » pour un montant de 3 000 euros.**

M. BAUDRY présente la demande de la « Revue Etudes anciennes » d'un montant de 3 000 euros.



M. PRUD'HOMME dit que cette subvention est inutile car le budget de la revue est en équilibre.

M. PERNOT ajoute que l'on ne connaît pas la structure qui supporte cette revue.

M. FERTAT dit que c'est les PUB.

M. GRANDJEAT propose d'afficher un soutien symbolique.

M. BAUDRY propose de passer au vote.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	16

⇒ Le Conseil Scientifique adopte la demande de soutien de la « Revue des Etudes anciennes » pour un montant de 3 000 euros.

M. BAUDRY présente la demande de la revue « Dynamiques environnementales » d'un montant de 3 500 euros. La Commission de la Recherche a rendu un avis défavorable.

Mme CHOUKRI dit que cette revue portée par une grande équipe au départ et qui a souffert mériterait un soutien.

M. PERNOT souligne que l'un des comptes rendus n'a pas de qualité scientifique.

Monsieur FERTAT dit que cette revue est portée par une équipe dynamique.

M. PRUD'HOMME signale que ces chercheurs auraient du exposer leur projet avant de se rattacher à cette équipe.

M. PERNOT dit que nous ne sommes pas compétents pour évaluer le contenu scientifique d'une revue de géologie.

M. GRANDJEAT signale qu'ici on parle de politique scientifique d'établissement. Ces collègues sont rattachés à une équipe avec qui ils n'ont pas de rapport scientifique. C'est un problème de pilotage mais on n'a pas envie de pénaliser les collègues.

Mme GAILLARD dit que c'est la revue du LGPA et que nous sommes en porte à faux par rapport à la logique de subvention.

M. PRUD'HOMME dit que soutenir cette revue c'est soutenir quelque chose qui n'existe pas

M. BAUDRY propose de passer au vote sur l'avis défavorable de la Commission de la Recherche.

Ne se prononce pas :	1
Abstention :	1
Contre :	2
Pour :	12

⇒ Le Conseil Scientifique rejette la demande de soutien de la revue « Dynamiques environnementales ».



M. BAUDRY présente la demande de M. BAILLON pour DESI- La revue d'utiliser les 2 500 euros de la subvention non dépensée en 2011. La Commission de la Recherche a rendu un avis positif, mais a suggéré que cette publication devienne une collection des PUB considérant que ce n'est pas véritablement une revue. Le Conseil Scientifique préconise en outre qu'elle évolue vers la numérisation et le passage à l'anglais.

III - CONVENTION BNSA

M. BAUDRY dit que la Banque numérique du savoir Aquitain (BnsA) est un programme éditorial numérique ayant pour objectif de permettre l'accès du public, de manière durable et gratuite, à des ressources relatives au patrimoine aquitain matériel, immatériel et naturel. Ces ressources sont constituées de données numérisées et validées, accessibles à partir du Portail Aquitaine Patrimoines de la BnsA. Le Portail a essentiellement une vocation d'information, de documentation, de pédagogie. Dans un premier temps, la convention pourrait concerner les projets de Mme LAINE et de M. BOUTOULLE sur les « rôles gascons » et de Monsieur BAUDORRE sur les textes de presse de François MAURIAC.

M. PRUD'HOMME trouve que les obligations des adhérents à la charte sont très importantes.

Mme GOMEZ-VIDAL dit que c'est un projet séduisant mais qu'il y a un engagement de travail important.

Mme GAILLARD ajoute que le porteur de projet cède des droits.

M. PERNOT dit que c'est le Labex qui paye le travail et le retour se fait par des financements région.

M. BAUDRY propose de passer au vote.

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	16

⇒ Le Conseil Scientifique adopte la demande d'adhésion à la Banque numérique du savoir Aquitain (BnsA).

IV - CONVENTION LAM

M. BAUDRY dit que cet accord avec Sciences Po nous permet de garder les frais de gestion et en cas d'ANR de conserver le préciput.

M. PRUD'HOMME ajoute que les doctorants devront être rattachés à une équipe dans l'établissement où ils sont inscrits et il précise que cette opération est significative du partenariat au sein du PRES.



V - CONVENTION GIS AFRIQUE

M. BAUDRY informe le conseil du projet de GIS « LAM et l'Afrique » qui regrouperait les études sur les Afriques et aurait des effets positifs en terme de retombées financières pour Bordeaux 3.

M. FIGEAC dit qu'en ce qui concerne le GIS d'Histoire Maritime la participation de Bordeaux 3 est modeste.

M. PRUD'HOMME répond que cette participation est à la charge de l'équipe de recherche qui est partie prenante.

M. BAUDRY ajoute que cette structure peut intéresser d'autres chercheurs.

Mme GOMEZ-VIDAL demande quel est l'intérêt de créer un GIS.

M. BAUDRY répond que cela permettra le regroupement des Etudes africaines

Mme BINET dit qu'il est difficile de rester en dehors.

M. PERNOT ajoute qu'il s'agit d'une structure nationale.

VI - DEMANDE DE MONSIEUR PORTINE

M. BAUDRY lit une lettre de M. PORTINE qui demande au Conseil Scientifique de valider les tarifs d'inscriptions à un colloque organisé par l'équipe TELEM les 14 et 15 décembre intitulé «La linguistique de corpus à l'heure de la confrontation entre concepts, techniques et applications » :

- universitaires extérieurs à l'université de Bordeaux 30 € jusqu'au 30 septembre et 50 € au-delà,

- étudiants extérieurs à l'université de Bordeaux 20 € jusqu'au 30 septembre et 30 € au-delà,

- étudiants et personnels de l'université : gratuité.

M. BAUDRY propose de passer au vote.

Ne se prononce pas : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 17

➔ Le Conseil Scientifique adopte les tarifs du colloque« La linguistique de corpus à l'heure de la confrontation entre concepts, techniques et applications ».

VII - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 H 38.

Le Président,

Patrice BRUN